

GREFFE

20 JUIL. 2006

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Montréal, le 19 juillet 2006

PAR COURRIEL ET EN MAINS PROPRES

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3595-2006
PIÈCE NO: B-15
Date: 20/07/2006

Objet : Demande de révision de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador de la décision D-2005-201 rendue dans le dossier de l'approbation de la grille de pondération des critères non monétaires relative à l'appel d'offres pour un second bloc d'énergie éolienne -- DEMANDE DE FRAIS INTÉRIMAIRES PAR L'APNQL dossier Régie: R-3595-2006

<http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3595-06/index3595.htm>

n/d : 2301-004

Me Dubois,

Par la présente lettre avec son budget intérimaire en pièce jointe et faisant suite à sa demande du 5 juin 2006, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), demanderesse en révision fait une demande de frais intérimaires en vertu de l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, du chapitre VII du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (2006) et des articles 15 à 19 du *Guide de paiement de frais des intervenants*(2003) (le Guide) avec les changements aux barèmes et aux formulaires de septembre 2005.

Conformément à notre échange avec la formation de la Régie du 22 juin 2006 (n.s. vol. 4, pages 70-71) nous appuyons cette demande de frais intérimaire sur la preuve et moyens de notre demande du 5 juin 2006.

De plus, nous soulignons que les frais encourus par l'APNQL sont nécessaires et raisonnables et que son intervention est utile et dans l'intérêt du public. Puisque nous avons maintenant franchi avec succès (D-2006-117) l'importante étape des moyens préliminaires et tout le


travail que cela a occasionné, et étant donné la durée prévisible de ce dossier, il s'agit d'un cas approprié pour le paiement des frais intérimaires.

Étant donné la nature et la structure complexe de l'APNQL, la complexité et le caractère nouveau des questions en litige, nous soumettons respectueusement que les barèmes habituels de la Régie ne devraient pas s'appliquer à la présente demande. Notamment parce que les frais sont demandés par la requérante et non pas un intervenant. À ce titre, l'APNQL a engagé des sommes importantes dès le 1^{er} novembre 2005 pour la coordination, l'analyse et les services d'avocats afin de préparer et déposer la demande en révision. Conséquemment, les frais devraient être compensés dès cette date et non seulement à partir de l'ouverture du dossier auprès de la Régie en janvier 2006.

En raison du traitement fiscal des Premières Nations sous le régime de la *Loi sur les Indiens*, L.R.C. 1985, ch. I-5, les services professionnels fournis à l'APNQL dans le cadre du présent dossier ne sont pas assujettis à la TPS et à la TVQ. Donc, les réclamations de frais de l'APNQL ne nécessitent pas le remboursement de ces taxes.

Le tous respectueusement soumis,

FRANKLIN GERTLER ET ASSOCIÉS



per : Franklin S. Gertler

FSG/mm

p.j.

cc. APNQL (M. Ricky Fontaine)
Hydro-Québec (Me Yves Fréchette)
Procureur général du Québec (Me Francis Demers)
Corporation métisse du Québec et de l'Est du Canada (Me Pierre Montour)

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Dans la case ci-dessus, sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS.

Identification des personnes

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.
Les personnes identifiées au présent formulaire sont reportées automatiquement aux autres formulaires.

Numéro de dossier :	R-3595-2006	Période couverte :	du 1er nov 2005 au 1er juillet 2006
Nom de l'intervenant :	Association des Premières Nations du Québec et du Labrador, demandeur en révision.		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)	Oui		
S'il s'agit d'un regroupement, veuillez indiquer le membre responsable du paiement des factures :	Claude Picard		
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
Me Franklin Gertler	21	Externe	507 Place d'Armes, suite 1200, Montréal, Québec, H2Y 2W8
Me Geneviève Bourbonnais	3	Externe	507 Place d'Armes, suite 1200, Montréal, Québec, H2Y 2W8
Me Geeta Narang	4	Externe	507 Place d'Armes, suite 1200, Montréal, Québec, H2Y 2W8
M Mathieu Marcotte	Stagiaire	Externe	507 Place d'Armes, suite 1200, Montréal, Québec, H2Y 2W8
Nom des analystes	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
Ricky Fontaine		Externe	430, rue Chef Stanislas-Koska, Wendake, Québec, G0A 4V0
Nom des témoins experts	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a	
Nom des experts-conseil	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
Ricky Fontaine		Externe	
	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Budget de participation



Ne pas tenir compte de cette page s'il s'agit d'une demande de paiement de frais.

Veuillez produire votre estimation détaillée des coûts et moyens requis dans un document séparé en incluant notamment, les éléments suivants :

Numéro de dossier :	R-3595-2006	Période couverte :	du 1er nov 2005 au 1er juillet 2006
Nom de l'intervenant :	Association des Premières Nations du Québec et du Labrador, demandeur en révision.		

BUDGET DE PARTICIPATION

1. Sujets ou enjeux faisant l'objet de cette estimation

2. Exposé des objectifs de la participation et de l'impact des sujets abordés sur l'intérêt de l'intervenant

3. Moyens et services requis

3.1 Services de témoin expert, d'expert-conseil et d'analyste

- a) Mandat de chaque personne affectée au dossier
- b) Description de l'expertise particulière de chaque personne sur les sujets abordés
- c) Curriculum vitae, avec le détail des expériences pertinentes aux sujets abordés

3.2 Autres moyens requis

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Sommaire des frais réclamés

Seule la case 25 du présent formulaire, reliée aux frais intérimaires reçus, doit être remplie de façon électronique. Les autres renseignements doivent être saisis électroniquement aux pages 1, 3, 4 et 5.

Numéro de dossier :	R-3595-2006	Période couverte :	du 1er nov. 2005 au 1er juillet 2006
Nom de l'intervenant :	Association des Premières Nations du Québec et du Labrador, demandeur en révision.		
HONORAIRES			
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience		Honoraires (incl. TPS/TVQ admissibles)
	Préparation (heures) :	Audience (heures) :	
Avocats	271,5 case 1 (réf. case 26)	36 case 6 (réf. case 27)	49 208,50 \$ case 13 (réf. case 30)
Analystes	42,0 case 2 (réf. case 31)	21 case 7 (réf. case 32)	6 930,00 \$ case 14 (réf. case 35)
Témoins experts	0,0 case 3 (réf. case 36)	0 case 8 (réf. case 37)	- \$ case 15 (réf. case 40)
Experts conseils	0,0 case 4 (réf. case 41)	n/a case 9 (réf. case 42)	- \$ case 16 (réf. case 45)
Coordonnateurs	84,0 case 5 (réf. case 46)	0 case 10 (réf. case 47)	4 620,00 \$ case 17 (réf. case 50)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	397,5 case 11 (somme des cases 1 à 5)	57 case 12 (somme des cases 6 à 10)	60 758,50 \$ case 18 (somme des cases 13 à 17)
DÉPENSES			
Type de dépenses	Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	1 822,76 \$ case 19 (3% de la case 18)		
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	283,20 \$ case 20 (réf. case 54)		
Dépenses de traduction	- \$ case 21 (réf. case 55)		
TOTAL DES DÉPENSES	2 105,96 \$ case 22 (somme des cases 19 à 21)		
ENVELOPPE GLOBALE			- \$ case 23 (réf. case 56)
TOTAL DES FRAIS DE L'INTERVENANT			62 864,46 \$ case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)
FRAIS INTÉRIMAIRES REÇUS			- \$ case 25

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Honoraires

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3595-2006	Période couverte :	du 1er nov 2005 au 1er juillet 2006		
Nom de l'intervenant :	Association des Premières Nations du Québec et du Labrador, demandeur en révision.				
HONORAIRES					
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience ¹	Taux horaire ²	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Avocats	heures				
Me Franklin Gertler	Préparation (h):	122,7	220,00 \$	31 614,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	21	220,00 \$		
Me Geneviève Bourbonnais	Préparation (h):	63,3	110,00 \$	8 613,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	15	110,00 \$		
Me Geeta Narang	Préparation (h):	77,8	110,00 \$	8 558,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):				
M Mathieu Marcotte	Préparation (h):	7,7	55,00 \$	423,50 \$	0,00 \$
	Audience (h):				
Total :	Préparation :	Audience :		49 208,50 \$	0,00 \$
	271,5	36		case 28	case 29
	case 26	case 27		case 30	
Analystes	heures				
Ricky Fontaine	Préparation (h):	42,0	110,00 \$	6 930,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	21	110,00 \$		
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):				
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):				
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):				
Total :	Préparation :	Audience :		6 930,00 \$	0,00 \$
	42,0	21		case 33	case 34
	case 31	case 32		case 35	

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation et à l'audience.

² Le taux horaire s'applique à la préparation et à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Honoraires (suite)

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3595-2006	Période couverte :	du 1er nov 2005 au 1er juillet 2006		
Nom de l'intervenant :	Association des Premières Nations du Québec et du Labrador, demandeur en révision.				
HONORAIRES (suite)					
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience¹	Taux horaire²	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Témoins experts	heures				
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	0	- \$	0,00 \$	0,00 \$
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	0	- \$	0,00 \$	0,00 \$
Total :	Préparation :	Audience :		0,00 \$	0,00 \$
	0,0	0		0,00 \$	0,00 \$
	case 36	case 37		case 38	case 39
Experts-conseil	heures				
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$
Total :	Préparation :	n/a		0,00 \$	0,00 \$
	0,0			0,00 \$	0,00 \$
	case 41	case 42		case 43	case 44
Coordonnateurs	heures				
Ricky Fontaine	Préparation (h):	84,0	55,00 \$	4 620,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	0	55,00 \$		
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (h):	0	- \$		
Total :	Préparation :	Audience :		4 620,00 \$	0,00 \$
	84,0	0		4 620,00 \$	4 620,00 \$
	case 46	case 47		case 48	case 49
TOTAL DES HONORAIRES				60 758,50 \$	0,00 \$
				case 51	case 52
					case 53

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation et à l'audience.

² Le taux horaire s'applique à la préparation et l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Dépenses

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3595-2006	Période couverte :	du 1er nov 2005 au 1er juillet 2006		
Nom de l'intervenant :	Association des Premières Nations du Québec et du Labrador, demandeur en révision.				
Nom des personnes :					
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT¹					
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,324 \$/km	550	178,20 \$	- \$	178,20 \$
Autobus	classe économique		- \$	- \$	- \$
Train			- \$	- \$	- \$
Avion			- \$	- \$	- \$
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal <small>(maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)</small>	135,00 \$		- \$	- \$	- \$
Région de Québec <small>(maximum de 125,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Région de Gatineau <small>(maximum de 110,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Ailleurs au Québec <small>(maximum de 87,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Hébergement privé <small>(maximum de 35,00 \$ par jour)</small>	35,00 \$	3	105,00 \$	n/a	105,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT			283,20 \$	- \$	283,20 \$
<small>case 54</small>					
DÉPENSES DE TRADUCTION					
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction	0,25 \$/mot		- \$	- \$	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION			- \$	- \$	- \$
<small>case 55</small>					

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues avec ce formulaire.

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS



Sélectionnez BUDGET OU DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Enveloppe globale

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :		R-3595-2006	Période couverte :		du 1er nov 2005 au 1er juillet 2006	
Nom de l'intervenant :		Association des Premières Nations du Québec et du Labrador, demandeur en révision.				
ENVELOPPE GLOBALE						
Date - séance (aaaa/mm/jj)	Durée (heures)	Nom des participants	Interne/ externe ¹	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
						- \$
						-
						-
						-
						-
						-
						-
						-
						-
						-
TOTAL ENVELOPPE GLOBALE				-	-	-
				\$	\$	\$

case 56

¹ Le participant à la séance de travail est une ressource interne s'il est à l'emploi de l'intervenant.

AFFIDAVIT

Numéro de dossier : R-3595-2006

Nom de l'intervenant : Association des Premières Nations du Québec et du Labrador, dem

Je, soussigné, Ricky Fontaine, Adm, A, GFAA, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,

à Wendake,
le 17 ° jour de juillet 2006

Caroline Therrien
Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)



Et j'ai signé,

[Signature]
(signature de l'affiant)

Je, soussigné, Ricky Fontaine Adm A (GFAA), déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de _____, membre du regroupement intervenant;
(nom du membre)
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,

à Wendake,
le 17 ° jour de juillet 2006

Caroline Therrien
Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)



Et j'ai signé,

[Signature]
(signature de l'affiant)